

Entre-Nous

La lettre d'informations de GrandLyon Habitat

L'ACTU

Enquête de satisfaction : votre avis compte !

Au mois de juin, 2 500 locataires seront invités à participer à l'enquête de satisfaction de GrandLyon Habitat, de façon anonyme*. Désormais, elle aura lieu tous les deux ans.

Aviso Conseil, prestataire missionné par GrandLyon Habitat, réalisera les entretiens par téléphone (10 minutes maximum). Les conseillers qui appelleront les locataires sélectionnés utiliseront ce numéro : 04 87 38 60 10.

Votre avis est important : il nous permet d'améliorer la qualité de service et de mieux répondre à vos besoins au quotidien.

Nous remercions par avance tous les locataires qui prendront le temps de répondre.

Les résultats seront ensuite communiqués dans une prochaine lettre Entre Nous et sur notre site internet.

*Conformément à la législation relative à la protection des données de la loi informatique et libertés et du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui vous concernent. Pour ce faire, rendez-vous sur www.grandlyonhabitat.com, onglet « Données personnelles ». Vous disposez également du droit de vous opposer gratuitement au traitement de ces données. Il vous suffira de le préciser à la société AVISO mandatée par GrandLyon Habitat pour la réalisation de cette enquête.



Lyon 8^e : des jeunes mobilisés pour améliorer leur quartier



Projet artistique - Cité Tony Garnier (Lyon 8^e)

Pendant les vacances de printemps, deux chantiers jeunes ont été lancés dans le 8^e arrondissement de Lyon.

- Un premier groupe a participé à l'entretien de l'espace du 8^e Cèdre, sur la résidence Eugène André Cazeneuve.
Au programme : nettoyage, débroussaillage, compost, paillage et fabrication d'un coffre à outils et d'une réserve à compost.
Objectif : préparer cet espace avant la saison de jardinage et en faire un lieu agréable pour tous.
- Un second groupe de jeunes a pu s'impliquer dans un projet artistique sur la Cité Tony Garnier. D'avril à octobre 2026, ils vont créer des carreaux en céramique qui seront installés sur des bancs de la résidence. Ces réalisations mettront en valeur l'identité et la vie du quartier.

Ces actions sont menées avec le Centre social des États-Unis, Eisenia, la Sauvegarde69, la Cité-musée Tony Garnier et le collectif J'aimerais.

Merci à tous les partenaires et aux jeunes pour leur engagement.



À Champlong, un après-midi « nature »

Le 15 avril dernier, un **après-midi autour de la nature** a été organisé sur la résidence Champlong à Saint-Genis-Laval.

Avec les équipes de l'agence et le service Espaces Verts de GrandLyon Habitat, les habitants ont pu découvrir les jardins partagés et les micro-habitats présents dans leur résidence pour accueillir la faune et la flore.

Des animations comme une ferme itinérante et des parcours ont été proposés pour mieux comprendre la gestion des espaces verts et favoriser la biodiversité au sein de la résidence.



Vaulx-en-Velin : des chantiers jeunes pour embellir les résidences

En avril, des jeunes accompagnés par le Centre Social ont participé à des chantiers dans les résidences **Les Plates** et **La Grappinière**.

- **Aux Plates**, des travaux de peinture ont été réalisés dans les halls d'entrée : plafonds, portes techniques et porches. D'autres améliorations sont prochainement prévues sur les faïences, les boîtes aux lettres et les porte du hall d'entrée.
- **À la Grappinière**, le jardin partagé a été remis en état avec la réparation de la clôture, la remise en peinture et de nouvelles plantations.





Installations ou réparations dans votre logement : seules les entreprises missionnées par GrandLyon Habitat peuvent intervenir

Pour votre sécurité et pour éviter tout problème dans votre logement, **n'acceptez aucune intervention d'une entreprise qui n'est pas missionnée par GrandLyon Habitat.**

Une installation non adaptée ou non conforme peut entraîner des dysfonctionnements... et des frais à votre charge.

Si vous avez un doute, appelez la Ligne Directe des locataires au 04 72 74 67 42 et indiquez le nom de l'entreprise qui vous a contacté.

Pourquoi dois-je toujours passer par mon bailleur ?

- Si vous faites intervenir une autre entreprise sans autorisation, vous devrez payer les réparations ou les dégâts éventuels.
- En passant par GrandLyon Habitat, vous êtes sûr que les réparations sont réalisées par des professionnels compétents.
- Le bailleur et le locataire ont chacun des responsabilités en matière d'entretien et de réparations dans le logement.



Pour savoir qui fait quoi dans votre logement, consultez le guide « Entretien et réparations locatives : qui fait quoi ? ». Il est disponible sur www.grandlyonhabitat.fr, Rubrique « Je suis locataire », puis « Ma vie de locataire ».



➤ LE POINT SUR...

Vos avis d'échéance en ligne

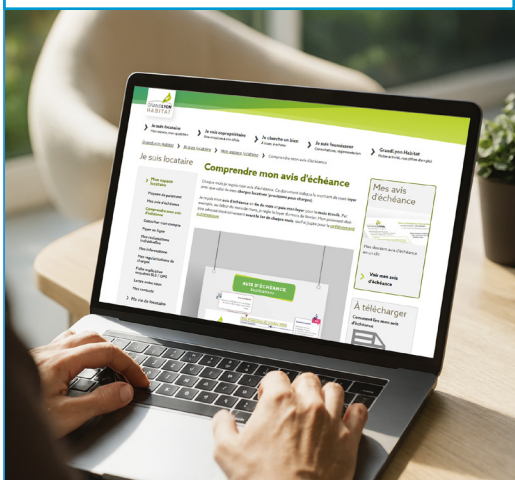
Vous ne retrouvez pas votre dernier avis d'échéance ?
Pas d'inquiétude : le moyen le plus simple pour obtenir un nouvel exemplaire est de vous connecter à votre espace locataire sur le site de GrandLyon Habitat : www.grandlyonhabitat.fr

En créant votre espace personnalisé, vous pourrez, 24h/24 et 7j/7 :

- accéder à vos derniers avis d'échéance
- les consulter et les télécharger, en version imprimable.

Et ce n'est pas tout ! Votre espace locataire en ligne vous permet également de :

- Suivre l'état de votre compte et consulter les dernières opérations réalisées
- Payer votre loyer en toute sécurité, par carte bancaire
- Lire votre lettre d'informations « Entre Nous »
- Déposer et suivre vos 5 dernières réclamations individuelles, consulter les coordonnées des entreprises intervenant et suivre l'état d'avancement de vos demandes.





► ZOOM SUR



Les bons gestes en cas de départ de feu ?

Un incendie peut se déclarer à l'intérieur de votre logement ou dans les parties communes de votre immeuble. Selon ces situations, les bons gestes ne sont pas les mêmes.

Voici les conseils des sapeurs-pompiers. Il est indispensable de les connaître pour assurer votre sécurité et celle de vos proches :

Le feu est à l'intérieur de mon immeuble :

- 1) Je ne prends pas la fuite par une sortie enfumée.
- 2) Je n'utilise pas l'ascenseur.
- 3) Je reste dans mon appartement à l'abri des fumées.
- 4) Je ferme la porte d'entrée, elle fait barrière aux fumées.
- 5) Je place un linge humide sous la porte.

Le feu est à l'intérieur de chez moi et je ne peux pas l'éteindre :

- 1) J'évacue les lieux à l'abri des fumées.
- 2) Je referme la porte pour faire barrière au feu.

Pour connaître les bons réflexes du quotidien, rendez-vous sur SDMIS.fr ou scannez le QR Code pour accéder directement à la page.



► PAROLES DE LOCATAIRES

Le prélèvement automatique : comment ça marche ?

“ J'ai peur d'oublier de payer mon loyer tous les mois. Est-ce que je peux mettre en place un prélèvement automatique facilement ? - Julie, locataire à Lyon 7^e ”

Oui, et c'est très simple à mettre en place.

Le prélèvement automatique vous permet de payer votre loyer sans y penser, chaque mois.

Pour commencer, il vous suffit de :

- **demander ou télécharger un mandat SEPA**
 - dans votre agence de proximité
 - sur le site www.grandlyonhabitat.fr, rubrique « Je-suis-locataire/mon-budget/moyens-de-paiement »
- **le remplir** en choisissant votre date de prélèvement (le 1^{er}, le 6, le 11 ou le 16 du mois)
- **joindre un RIB et votre dernier avis d'échéance**
- **envoyer le dossier**
 - par mail à prelevement_auto@grandlyonhabitat.fr
 - ou par courrier à GrandLyon Habitat - Direction de la Gestion Immobilière - 2, place de Francfort - CS 13754 - 69444 Lyon cedex 03

Le prélèvement automatique, c'est :

- **plus de tranquillité** : votre loyer est payé automatiquement
- **plus de souplesse** : vous choisissez votre date et la modifiez à tout moment
- **plus de sécurité** : vous connaissez le montant à l'avance

C'est une solution simple, pratique et sécurisée pour gérer votre budget au quotidien.